

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février, à vingt heures 30, les membres du Conseil Municipal de Gammaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le vingt-neuf janvier 2024.

Etaient présents : Guillaume Voeltzel, Christian Hommand, Azélie Bougon, Philippe Dufresne, Isabelle Inglin, Xavier Lemétais, Benoît Morellet, Estèphe Quillet, Catherine Traina, Irène Voillard.

Etaient absents excusés : Coralie Bournonville

Secrétaire de séance : Xavier Lemétais

Membres en exercice : 11

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1 . Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2023.

Le procès-verbal du 18 décembre est adopté à l'unanimité.

2 . Délibération pour la régularisation de la parcelle D412 :

Un bâtiment de 31m², parcelle D412, appartenant à la commune, est utilisé et entretenu par la SCEA Forzy. Il convient de régulariser la situation en vendant cette parcelle à la SCEA Forzy.

L'étude de Me Monique HUBERT-GRADIN, notaire à Etrépany, nous indique que ce type de bien se négocie autour de 20€/m².

M. le Maire propose donc de vendre ce bien au prix de 620 €, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Avis favorable : 10

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

3 . Régularisation de la parcelle Z38 (parcelle Levée) :

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une parcelle de terre labourable, donnée à la commune par Mme Levé, d'une contenance de 3.988 m², située sur la route des Thilliers, et qui borde le village. La parcelle est aujourd'hui cultivée.

M le Maire souhaite que la commune récupère cette parcelle pour la mettre à disposition des habitants. La discussion est ouverte pour trouver une nouvelle destination à cette parcelle :

- Terrain de loisirs,
- Verger,
- Zone arborée,
- Chemin de promenade autour de la commune, ...

La discussion reste ouverte.

4 . Bilan de fin d'année (spectacle, illuminations...) :

Les dépenses pour les fêtes de fin d'année sont réparties de la manière suivante :

Cadeaux (Aînés, et enfants)	563 €
Spectacles	750 €
Illuminations	924 €
Divers	130 €
Total	3532 €

Le premier adjoint suggère qu'un groupe de travail, réunissant des membres du conseil municipale, du comité des fêtes et des habitants du village qui le souhaitent, se rencontrent pour échanger, trouver de nouvelles idées, et préparer les fêtes, dès le printemps.

Les habitants qui souhaitent participer, sont invités à se manifester auprès de la Mairie.

5 . Questions et informations diverses :

- Dans le but de réduire la vitesse, à l'entrée du village, route de Villers, un radar pédagogique sera installé, dans un premier temps, du 26 avril au 26 mai.
- Dans le cadre de la demande de subventions pour de la rénovation des bâtiments communaux, un audit énergétique sera réalisé prochainement.
- Élections Européennes, le 9 juin 2024. Un panneau rappelant les modalités de fonctionnement du bureau de vote sera installé, rappelant à tous, les consignes de vote (obligation d'utiliser l'isoloir, obligation de prendre au minimum deux bulletins de vote différents, ...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.